

# B.1 Tourisme intégré

Décision du Conseil d'Etat : **14.06.2017**

Adoption par le Grand Conseil : **08.03.2018**

Approbation par la Confédération : **01.05.2019**

Interaction avec fiches : **A.10, B.2, B.3, B.4, B.5, B.6, C.5, D.1, D.2, D.6**

## Stratégie de développement territorial

1.1 : Créer les conditions favorables pour une agriculture diversifiée et compétitive

1.4 : Préserver les paysages naturels et culturels

2.1 : Développer le tourisme dans une approche intégrée

2.2 : Encourager la compétitivité internationale des centres touristiques alpins

2.3 : Viser une qualité élevée de l'urbanisation et de l'architecture dans les centres touristiques

2.4 : Renforcer des formes innovantes d'hébergement touristique

2.5 : Viser une collaboration au-delà des frontières communales, régionales, cantonales et nationales dans le domaine du tourisme

2.6 : Renforcer le secteur touristique dans une complémentarité extensif/intensif dans les espaces ruraux en valorisant le patrimoine naturel, paysager et culturel

## Instances

**Responsable:** SETI

**Concernées:**

- Confédération
- Canton: SCA, SDM, SDT, SEN, SFCEP
- Commune(s): Toutes
- Autres

## Contexte

Le tourisme intégré doit permettre un développement touristique raisonné et raisonnable pour atteindre un équilibre entre l'économie, la nature, le paysage et la société. Cette forme de tourisme réunit intensif et extensif, autochtones et vacanciers, tout au long de l'année.

Les paysages de notre canton, ses nombreuses infrastructures ou son patrimoine offrent une multitude d'opportunités pour le tourisme doux, et pour une offre adaptée et diversifiée dans tous les types d'espaces.

L'évolution des marchés et les changements climatiques posent la question de la forme de tourisme offerte dans notre canton. Les attentes des visiteurs évoluent, les séjours de longue durée n'ont plus cours, la pratique des loisirs devient ponctuelle, s'oriente vers la découverte et le réchauffement climatique rehausse la limite d'enneigement. Le marché des seniors, par exemple, gagne en importance, avec des exigences élevées en termes de qualité, et marque une préférence pour la détente et le bien-être au détriment des sports de neige.

Les habitudes de voyages ont pour conséquence que les destinations doivent adapter leur offre et répondre à des besoins divers qui puissent tous être satisfaits au sein de la même région touristique. De telles attentes nécessitent la mise en réseau des offres complémentaires du canton, permettant de garantir un équilibre entre les espaces fortement sollicités et les espaces réservés au tourisme doux.

Dans le but d'améliorer les conditions générales et l'attrait de l'offre touristique, la Confédération souhaite renforcer les collaborations transversales et l'image de la place touristique suisse.

Le projet cantonal « Tourisme 2015 » a permis la mise en œuvre des réformes indispensables pour asseoir la position du Valais parmi les leaders mondiaux du tourisme alpin.

## B.1 Tourisme intégré

La politique du tourisme 2016 est basée sur les valeurs authentiques et le respect de la nature et de l'environnement, en encourageant le passage du tourisme de construction à un tourisme d'exploitation. L'industrie touristique valaisanne a un grand besoin d'adaptations pour surmonter les défis structurels actuels. Toutefois, la croissance qualitative doit avoir la primauté sur la croissance quantitative.

Un développement se voulant ambitieux doit être suprarégional, national, voire même international, et s'affranchir des frontières communales pour pouvoir répondre aux attentes des clients. Une vision et une planification communes sont deux conditions préalables à l'élaboration d'une offre concurrentielle, tout en accélérant les procédures ultérieures. Le tourisme est un secteur à caractère transversal. Il convient donc de travailler activement sur les points de recoupement entre la politique du tourisme et d'autres politiques sectorielles, comme les politiques agricole, d'aménagement du territoire ou environnementale.

La prospérité du tourisme de montagne n'est possible qu'au travers d'une exploitation tout au long de l'année. Aussi, une évolution vers une offre diversifiée et intégrée est nécessaire. L'ensemble des infrastructures développées pour le tourisme d'hiver doivent l'être également dans la perspective de l'été. L'ensemble agriculture-tourisme joue un rôle essentiel dans l'optique du maintien des régions de montagne en tant qu'espace vital et économique. Ce développement touristique ne doit pas servir qu'aux fournisseurs de prestations touristiques, mais bien à toute la population valaisanne.

Les nouvelles constructions, installations et infrastructures devront accroître leur qualité esthétique, mais surtout être intégrées au paysage comme aux villages environnants, pour améliorer le séjour des hôtes étrangers comme des habitants dans l'espace alpin. La qualité et l'attrait de nos destinations passent également par la maîtrise de la construction de résidences secondaires et le réchauffement des lits (thématique traitée par la fiche spécifique liée à l'hébergement touristique).

Les infrastructures permettant d'atteindre facilement les grands centres alpins donnent également accès à l'offre complémentaire disponible dans les centres urbains. Ce lien renforcé entre plaine et montagne est à même de générer de nouvelles activités au sein de l'espace rural traversé, et de créer de nouvelles offres innovantes. Ainsi, l'ensemble des régions bénéficie à terme des effets positifs induits par le développement.

### Coordination

#### Principes

1. Promouvoir un tourisme intégré basé sur un équilibre entre tourisme intensif et extensif.
2. Mettre en valeur les paysages traditionnels, naturels et culturels importants.
3. Rééquilibrer les saisons touristiques en renforçant l'offre d'été et en développant un tourisme quatre saisons.
4. Diversifier l'offre touristique et mettre en valeur l'offre intersectorielle existante en renforçant la complémentarité entre destinations et espaces touristique, rural et urbain.
5. Préserver et restaurer le milieu bâti traditionnel comme capital touristique de base, en maîtrisant la construction des résidences secondaires, et permettre le maintien de la population indigène.
6. Orienter les investissements futurs vers une recherche de synergies dans l'utilisation des infrastructures touristiques et de transport tout au long de l'année.
7. Promouvoir des formes de tourisme extensif qui s'efforcent de ménager la nature (itinéraires de mobilité de loisirs : p.ex. VTT l'été, ski de fond ou raquettes l'hiver).

#### Marche à suivre

##### Le canton:

- a) encourage les communes touristiques à intégrer les aspects territoriaux dans leur politique locale du tourisme ;

## B.1 Tourisme intégré

- b) vérifie la cohérence des lignes directrices de la politique locale du tourisme avec la politique touristique cantonale et le Concept cantonal de développement territorial ;
- c) soutient les projets innovants qui créent de la valeur ajoutée, économiquement efficaces, et qui cadrent avec les lignes directrices de la politique locale du tourisme.

### **Les communes:**

- a) élaborent, en collaboration avec les acteurs touristiques locaux, les lignes directrices de la politique locale du tourisme et les coordonnent avec les options communales de développement. Les aspects suivants doivent notamment être traités dans le cadre de cette coordination :
  - le développement touristique souhaité ;
  - les secteurs de tourisme intensif et extensif ;
  - les liens entre l'urbanisation, les transports et les infrastructures touristiques ;
  - les formes d'hébergement, de restauration et d'agritourisme ;
  - l'accessibilité et la mobilité interne.
- b) vérifient la conformité des projets avec les lignes directrices de la politique locale du tourisme ;
- c) assurent la coordination nécessaire de la planification de l'urbanisation, des transports et des infrastructures, le cas échéant au travers d'un plan directeur intercommunal.

## Documentation

---

Canton du Valais, **Politique du tourisme du canton du Valais**, 2016

FDDM, **Les 16 engagements du canton du Valais en matière de développement durable**, Agenda 21 Valais, Canton du Valais, 2013-2016

DEET, **Stratégie de développement pour l'hébergement touristique – Situation initiale, stratégie et propositions de mesures**, 2013

Conseil fédéral, **Rapport sur la situation structurelle du tourisme suisse et sur la stratégie du Conseil fédéral pour l'avenir**, 2013

ARE, **Tourisme et développement durable – Bonnes pratiques et pistes d'action**, 2012